

Rythmes scolaires à Bagnolet : ni plan "A" ni plan "B" abrogation, des moyens pour l'école publique

Du grand projet dit de « refondation » de l'école ne reste plus aujourd'hui que la « réforme des rythmes scolaires ». A plus tard la refonte des programmes, plus tard aussi des moyens à la hauteur des besoins, plus tard une véritable amélioration de la formation. Le débat sur la question des rythmes agite et divise le monde de l'école, parents, enseignants, personnels. Les médias n'abordent la question de l'école que sous cet aspect. Chacun donne son avis. Mais est-ce la question prioritaire ? Ou n'est ce qu'un écran de fumée ?

En Seine-Saint-Denis sur l'ensemble de sa scolarité un élève perd environ un an par manque de remplacements des enseignants absents. À Bagnolet l'an prochain il y aura un remplaçant de moins. En France les moyens octroyés aux écoles vont de 1 à 10 selon que la commune soit riche ou pas, qu'elle le décide ou pas.

Le massacre de l'école publique organisé par les gouvernements précédents n'a pas été réparé. Au contraire à Bagnolet les effectifs augmentent alors que le nombre de classes baisse.

Il n'y a pratiquement plus de médecine scolaire. Les RASED n'ont pas été reconstitués.

On pourrait continuer encore cette liste en parlant des moyens de l'école privée par exemple (qui d'ailleurs n'est pas tenue d'appliquer la réforme des rythmes).

Alors, NON, la « réforme » des rythmes scolaires ne répond en rien aux vrais besoins de l'école, aux besoins des enfants, aux attentes des personnels.

Au contraire cette réforme est une attaque grave contre l'école publique, la fragilise et participe à son démantèlement. La municipalisation de l'école connaît même, au travers de cette réforme sa première « victoire » : chacun ne parle plus que de « son école » et empêche de fait toute réflexion ou prise de conscience à l'échelle nationale, pour tous, à Bagnolet et ailleurs.

Nous, [enseignants, parents, personnels municipaux, syndiqués, sympathisants, sans étiquette...], considérons :

- que cette réforme est, de fait, un pas vers la municipalisation de l'école et qu'elle renforce les inégalités territoriales, en dépossédant peu à peu l'Education nationale de ses missions éducatives premières à l'échelle nationale.

- Qu'aucune réponse n'est apportée à la question des moyens pour l'école : remplacement, médecine scolaire, RASED, formation, prise en charge des handicaps etc...

- Que le bilan que l'on peut tirer de la mise en place de cette réforme là où elle s'applique depuis la rentrée est très mauvais : fatigue excessive des enfants, aggravation des conditions de travail des enseignants (réquisition des salles de classe par exemple), et des personnels, désorganisation de l'école et du temps scolaire, problèmes de responsabilité et de sécurité, perte des repères pour les élèves, difficultés à mettre en place des activités périscolaires de qualité (voir la situation à Aubervilliers, ou à Paris où pourtant les moyens financiers existent).

- Qu'aucune garantie n'existe quant à la gratuité des activités périscolaires, la formation et les conditions de travail des animateurs et des personnels territoriaux.

- Nous soutenons la position adoptée par le conseil municipal de Bagnolet : NON APPLICATION de la réforme à Bagnolet, et nous nous retrouvons dans les arguments avancés. D'ailleurs, nous proposons une demande d'audience collective auprès du Ministre de l'Education nationale pour faire

entendre ces arguments.

Bien sûr, il faut organiser un vaste débat sur l'école, débat qui devra prendre en compte l'ensemble des questions de l'école : moyens, formation, salaires, locaux (entretien et construction), sectorisation etc. Ce débat doit commencer le plus vite possible et se prolonger durant la prochaine année scolaire.

Aujourd'hui, TOUS ENSEMBLE nous pouvons gagner, pour l'école publique, la même partout. Préparer un quelconque plan B, X ou Y pour Bagnole ne fait que fragiliser notre position, nous diviser et faire croire que l'aménagement de cette mauvaise réforme serait satisfaisant. Le devoir « d'obéissance » à un décret qui répond si peu, et mal, aux besoins de l'école ne saurait justifier, à l'échelle collective, d'une telle improvisation !

Nous ne voulons pas le « moins pire » pour l'école, mais le meilleur. Pas d'improvisation! Pas avec l'éducation! Moratoire! Concertation! Réécriture des décrets Hamon/Peillon! Pas d'application à Bagnole en 2014 ! NI de « projet » isolé (tenant compte de préférences organisationnelles et non des réels bénéfices pour les enfants) proposé, par certaines personnes, de manière illégitime, non concertée et sans mandat pour le faire.

Nous vous invitons à participer nombreux à la REUNION PUBLIQUE organisée par la municipalité LE MARDI 3 JUIN (19h au Château de l'Etang)

Et à vous prononcer dans les conseils d'écoles sur la motion proposée par l'intersyndicale.

Des enseignants syndiqués, non-syndiqués, des parents concernés, élus ou non, des personnels municipaux d'animation et d'entretien, réunis en COLLECTIF, SNUIPP-FSU, CGT educ'action 93, CGT-Territoriaux de Bagnole, SUD Education, SNUDI-FO.